

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026  
AL/NC

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le   
ID : 055-215501222-20260211-2026\_005-DE

**Objet : Attribution d'une subvention pour les travaux de rénovation de la chapelle de l'hôpital St-Charles**

**N° : DCM\_2026/005**

**PUBLIÉE LE : 16/02/2026**

**L'an deux mille vingt six, le lundi 9 février à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 2 février 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mesdames et Messieurs les Adjoints :**

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Annette DABIT donne pouvoir à Élise THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Ahmed EZZAHRI donne pouvoir à Florent CARÉ

Gérard LANDO donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mesdames Laetitia SACCHIERO, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Céline ADOLPHE et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

**Conseillers en exercice : Présents : 16 - Pouvoirs : 5 - Absents : 7 – Votants : 21**

**Madame Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;*

*Vu la demande de subvention adressée par l'Hôpital Saint-Charles le 3 octobre 2025, reçue le 28 octobre 2025 ;*

*Vu le plan de financement détaillant un montant total de travaux de 102 547,20 € TTC ;*

*Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 10 novembre 2025 ;*

*Considérant l'intérêt communal de préserver et sécuriser un élément du patrimoine local ;*

*Considérant que la participation de la Ville doit être inscrite au budget primitif 2026 ;*

***Monsieur Claude LAURENT a quitté la salle.***

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **D'ATTRIBUER** à l'Hôpital Saint-Charles une subvention d'équipement d'un montant de 20 209,44 € TTC, destinée à financer les travaux de remise aux normes électriques et incendie ainsi que le traitement de l'humidité de la chapelle.
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget primitif 2026. Le versement interviendra sur présentation des pièces justificatives conformément aux règles applicables aux subventions d'investissement.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent et chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire**  
**Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.